

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Réception par le préfet : 21/01/2025

L'an deux mil vingt cinq, le quatorze janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 09 janvier 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Etaient présents : M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÊQUE, adjoints ; Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Jean Marie MAHIEU, M. Antoine HAY, et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés : Mme Karine FRANCOIS a donné pouvoir à M. Guillaume DUJARDIN, M. Sébastien KOSLOFF a donné pouvoir à M. Jean Marie MAHIEU.

Etait absent et excusé : M. Philippe LEMARDELÉ,

Etait absent : M. Frédéric THOMASSE.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 11 Nbre de votants : 13
Secrétaires de séance : Mmes LEMARCHAND et GASNIER-MENANTEAU.

N° 20250114 - 01 - OBJET : PROPOSITION D'ACHAT DU LOGEMENT 3 ROUTE DE SEPT VENTS

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 20241112-03 déterminant le prix de vente du logement 3 route de Sept Vents à 115 000 € net vendeur.

Monsieur le Maire souligne que ce logement est vide depuis deux années, qu'il n'est pas chauffé et qu'il se dégrade rapidement.

Monsieur le Maire donne lecture de deux propositions d'achat :

- l'une de M. et Mme JEHANNE à 100 000 € net vendeur ;
- l'autre de M. DELARUE Jonathan via le mandataire immobilier Angélique BIRON à 106 000 € net vendeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Refuse** les deux propositions d'achat,
- **Décide** de laisser le bien à la vente à 115 000 € net vendeur, comme indiqué dans la délibération du 12 novembre 2024.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 21 janvier 2025

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.

Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU

